

Litige école de commerce - obtention du diplôme

Par **Juice33**, le **17/10/2018** à **14:47**

Bonjour à tous

J'espère que vous allez pouvoir m'éclairer sur un litige que j'ai actuellement.

J'ai effectué ma licence professionnelle pour un diplôme de chargée de la gestion des ressources humaines dans l'école de Talis Business School sur le campus de Bordeaux.

J'ai payé 6000€ l'année.

Sans parler des cours en eux mêmes qui n'étaient pas de grande qualité , ni en évoquant le fait que la secrétaire a falsifié ma signature pour souscrire à une assurance étudiante alors que j'étais stagiaire de la formation professionnelle... j'ai aujourd'hui un gros souci avec eux. En effet, j'ai eu le résultat ce jour de ma licence, j'étais sûre de l'avoir validé car nous avons les notes sur internet via le site Ypareo.

Cependant, la secrétaire m'envoie un mail me disant que je n'ai pas validé l'épreuve terminale de synthèse. Or, sur mon bulletin (que j'ai en ma possession) il y a écrit 12. Et il fallait 11 pour le valider.

Elle me demande 45€ pour le rattrapage et elle n'a pas de date mais me dit que ça sera courant janvier ou fevrier.

Je suis très remontée contre eux car j'ai eu 1 jour et demi d'absence dans l'année , j'ai payé l'école , j'ai toujours été studieuse ... aussi une amie qui a continué en mastère m'a indiqué qu'elle avait eu 08/20 mais vu qu'elle continuait il y avait un barème pour les étudiants restants dans l'école donc pour elle c'était validé.

Pourriez vous m'éclairer sur les choses possibles à faire ?
En vous remerciant.